



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
**Sultraspot Color**

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

**Nom du produit** Sultraspot Color

**Numéro du produit** 7866/21474

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées** Détergent.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur** Christeyns NV  
Afrikalaan 182  
9000 Gent  
Belgium  
Tel: +32 9 223 38 71  
info@christeyns.be

**Fabricant** Cole & Wilson Ltd  
Nabbs Lane Chemical Works  
Nabbs Lane  
Slaithwaite  
Huddersfield  
HD7 5AT  
Tel: 01484 842353  
info@coleandwilson.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

**Numéro d'appel d'urgence** (DE) Giftnotruf Berlin +49 30 19240 (24h erreichbar)  
(DE) Giftnotruf Berlin +49 (0)30 30686 790  
(CH) STIZ, tel. 145  
(CH) Centre suisse d'information toxicologique: +41.(0)1.251.51.51  
(AT) Vergiftungsinformationszentrale: +43 1 40 400 2222  
worldwide: <http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en>  
(FR) INRS 01 45 42 59 59  
(FI) Myrkytystietokeskus +358 9 471 977  
(BE) Belgisch Antigifcentrum/Centre Antipoisons Belge : +32 70 245 245  
(ES) Teléfono Instituto Nacional de Toxicología: 915 620 420  
(GB) NHS 111

**Numéro d'appel d'urgence national** Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (CE N° 1272/2008)**

**Dangers physiques** Non Classé

## Sultraspot Color

**Dangers pour la santé humaine** Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318

**Dangers pour l'environnement** Non Classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogramme de danger



**Mention d'avertissement** Danger

**Mentions de danger** H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**Mentions de mise en garde** P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Contient** C9-11 ALCOHOL ETHOXYLATE (6.5 EO)

**Etiquetage des détergents** 5 - < 15% hydrocarbures aliphatiques, 5 - < 15% agents de surface anioniques, 5 - < 15% agents de surface non ioniques

**Mentions de mise en garde supplémentaires** P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 2.3. Autres dangers

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

##### 3.2. Mélanges

<b>DODECYLBENZENE SULPHONIC ACID - ISOPROPYLAMINE SALT</b>			<b>5-15%</b>
Numéro CAS: 84961-74-0	Numéro CE: 284-664-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119985163-33-XXXX	
<b>Classification</b>			
Skin Irrit. 2 - H315			
Eye Irrit. 2 - H319			
<b>2-(2-butoxyethoxy) ethanol</b>			<b>5-15%</b>
Numéro CAS: 112-34-5	Numéro CE: 203-961-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475104-44-0000	
<b>Classification</b>			
Eye Irrit. 2 - H319			

## Sultraspot Color

<b>C9-11 ALCOHOL ETHOXYLATE (6.5 EO)</b>	<b>5-15%</b>
Numéro CAS: 68439-46-3	
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318	
<b>2-HYDROXY-1,2,3-PROPANETRICARBOXYLICACID</b>	<b>5-15%</b>
Numéro CAS: 77-92-9                      Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457026-42-XXXX	
<b>Classification</b> Eye Irrit. 2 - H319	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> Xi;R36.
<b>PROPANE-2-OL</b>	<b>1-5%</b>
Numéro CAS: 67-63-0                      Numéro CE: 200-661-7                      Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-XXXX	
<b>Classification</b> Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> F;R11 Xi;R36 R67

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles.
<b>Ingestion</b>	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Donner rapidement de grandes quantités d'eau à boire à la personne touchée pour diluer le produit chimique avalé. Donner du lait plutôt que de l'eau s'il est facilement disponible. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Contact cutané</b>	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
<b>Contact oculaire</b>	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
<b>Contact cutané</b>	Irritation cutanée.
<b>Contact oculaire</b>	Irritation sévère, brûlure et larmolement.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin**    Traiter en fonction des symptômes. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## Sultraspot Color

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.

**Produits de combustion dangereux** Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Eviter tout déversement. Porter un équipement de protection approprié pour toute exposition prolongée, et/ou à de fortes concentrations en vapeurs, spray ou brouillard. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Eviter le gel. Conserver le récipient bien fermé.

**Classe de stockage** Stockage de produits chimiques.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

## Sultraspot Color

### 2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 67,5 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 15 ppm 101,2 mg/m<sup>3</sup>

### PROPANE-2-OL

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 400 ppm 980 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### 2-(2-butoxyethoxy) ethanol (CAS: 112-34-5)

<b>DNEL</b>	<p>Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 10 mg/kg p.c. /jour          Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 20 mg/kg p.c. /jour          Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 50.6 mg/m<sup>3</sup>          Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 34 mg/m<sup>3</sup>          Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 67.3 mg/m<sup>3</sup>          Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 34 mg/m<sup>3</sup>          Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 67.5 mg/m<sup>3</sup></p>
<b>PNEC</b>	<p>- Eau douce; 1 mg/l          - Sédiments (eau douce); 4 mg/kg          - rejet intermittent; 3.9 mg/l          - Sédiments (eau de mer); 0.4 mg/kg          - Eau de mer; 0.1 mg/l          - Station d'épuration des eaux usées; 200 mg/l</p>

#### 2-HYDROXY-1,2,3-PROPANETRICARBOXYLICACID (CAS: 77-92-9)

<b>PNEC</b>	<p>- Eau douce; 0.44 mg/l          - Eau de mer; 0.044          - Sédiments (eau douce); 3.46 mg/l          - Sédiments (eau de mer); 34.6 mg/l          - Station d'épuration des eaux usées; &gt;1000 mg/l          - Sol; 33.1 mg/kg</p>
-------------	---

#### PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

<b>DNEL</b>	<p>Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 888 mg/kg bw/day          Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 500 mg/m<sup>3</sup>          Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 319 mg/kg bw/day          Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 89 mg/m<sup>3</sup>          Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg bw/day</p>
<b>PNEC</b>	<p>- Eau douce; 140.9 mg/l          - Eau de mer; 140.9 mg/l          - rejet intermittent; 140.9 mg/l          - Station d'épuration des eaux usées; 2251 mg/l          - Sédiments; 552 mg/kg          - Sol; 28 mg/kg</p>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



## Sultraspot Color

<b>Contrôles techniques appropriés</b>	Aucune ventilation particulière requise.
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Néoprène. Caoutchouc nitrile. Polyéthylène. Polychlorure de vinyle (PVC)
<b>Autre protection de la peau et du corps</b>	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Jaunâtre.
<b>Odeur</b>	Acide.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	>100°C @ 760 mm Hg
<b>Densité relative</b>	1.03 @ 15°C
<b>Solubilité(s)</b>	Soluble dans l'eau. Dispersible in Chlorinated Hydrocarbons

#### 9.2. Autres informations

<b>Autres informations</b>	Indéterminé.
----------------------------	--------------

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

<b>Réactivité</b>	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Bases. Oxydants. Réducteurs.
-------------------	--

#### 10.2. Stabilité chimique

<b>Stabilité chimique</b>	Pas de risques particuliers de stabilité.
---------------------------	---

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.
---	--

#### 10.4. Conditions à éviter

<b>Conditions à éviter</b>	Eviter le gel.
----------------------------	----------------

#### 10.5. Matières incompatibles

<b>Matières incompatibles</b>	Bases. Oxydants. Réducteurs.
-------------------------------	------------------------------

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Chauffer peut générer les produits suivants: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.
--	---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

## Sultraspot Color

### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETA orale (mg/kg)** 3 762,5

### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque des lésions oculaires graves.

### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Essais de génotoxicité - in vivo** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Pas présumé présenter un risque d'aspiration, sur la base de la structure chimique.

### **Inhalation**

Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.

### **Ingestion**

L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale.

### **Contact cutané**

Irritant pour la peau.

## Sultraspot Color

**Contact oculaire** Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur.

**Dangers chroniques et aigus pour la santé** Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique. Dermatite légère, éruption cutanée allergique.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### DODECYLBENZENE SULPHONIC ACID - ISOPROPYLAMINE SALT

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 2 001,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 2 001,0

#### C9-11 ALCOHOL ETHOXYLATE (6.5 EO)

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 301,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 301,0

#### 2-HYDROXY-1,2,3-PROPANETRICARBOXYLICACID

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 5 001,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 001,0

##### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg) 2 001,0

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 2 001,0

#### PROPANE-2-OL

##### Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l) 26,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 26,0

##### Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

## Sultraspot Color

**Écotoxicité** Faible toxicité aiguë pour les organismes aquatiques.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Pas considéré toxique pour les poissons.

### Informations écologiques sur les composants

#### 2-(2-butoxyethoxy) ethanol

##### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: 1300 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: >100 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 96 heures: >100 mg/l, Scenedesmus subspicatus

#### C9-11 ALCOHOL ETHOXYLATE (6.5 EO)

##### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: 1-10 mg/l, Poissons

#### 2-HYDROXY-1,2,3-PROPANETRICARBOXYLICACID

##### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 48 hours: 440 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 24 heures: 1535 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** NOEC, 8 jours: 425 mg/l,

#### PROPANE-2-OL

##### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 hours: 9640 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CL<sub>50</sub>, 24 hours: 9714 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 72 heures: >100 mg/l, Scenedesmus subspicatus

**Toxicité aiguë - microorganismes** CE<sub>50</sub>, : >100 mg/l, Bacteria

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est(sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

## Sultraspot Color

**Mobilité** Le produit n'est pas volatile.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations locales.

**EURAL Code**

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### **Étiquettes de transport**

Aucun marquage transport nécessaire.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

#### **Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### **Législation UE**

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## Sultraspot Color

### RUBRIQUE 16: Autres informations

<b>Commentaires sur la révision</b>	Updated to include US Jurisdiction
<b>Date de révision</b>	03/04/2018
<b>Révision</b>	2
<b>Remplace la date</b>	28/04/2015
<b>Numéro de FDS</b>	7866/12300
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Sultraspot Metal (N)

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Sultraspot Metal (N)

Numéro du produit 7874/21836

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Spotting Agent

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Christeyns NV  
Afrikalaan 182  
9000 Gent  
Belgium  
Tel: +32 9 223 38 71  
info@christeyns.be

Fabricant Cole & Wilson Ltd  
Nabbs Lane Chemical Works  
Nabbs Lane  
Slaithwaite  
Huddersfield  
HD7 5AT  
Tel: 01484 842353  
info@coleandwilson.com

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence (DE) Giftnotruf Berlin +49 30 19240 (24h erreichbar)  
(DE) Giftnotruf Berlin +49 (0)30 30686 790  
(CH) STIZ, tel. 145  
(CH) Centre suisse d'information toxicologique: +41.(0)1.251.51.51  
(AT) Vergiftungsinformationszentrale: +43 1 40 400 2222  
worldwide: <http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en>  
(FR) CENTRE ANTI-POISON France: +33 45 42 59 59 ORFILA (INRS)  
(FR) CENTRE ANTI-POISON Nancy: +33 (03) 83 26 36 36  
(FI) Myrkytystietokeskus +358 9 471 977  
(BE) Belgisch Antigifcentrum/Centre Antipoisons Belge : +32 70 245 245  
(ES) Teléfono Instituto Nacional de Toxicología: 915 620 420  
(GB) NHS 111  
(IT) Centro Antiveleni, Ospedale Niguarda Milano: +39 02 6610 1029  
(CZ) Toxikologické informační středisko, Klinika pracovního lékařství VFN a 1. LF UK, Na Bojišti 1, 120 00 Praha 2: +420 224 919 293, +420 224 915 402  
(SK) Národné toxikologické informačné centrum, Univerzitná nemocnica Bratislava, pracovisko Kramáre, Klinika pracovního lékařstva a toxikologie, Limbová 5, 833 05 Bratislava : +421 2 54 77 41 66

Numéro d'appel d'urgence national NHS Direct 111 (GB) National Poisons Information Service Tel: +44 344 892 0111 (UK) - Medical Professionals Only National Poisons Information Centre Tel: +353 (01) 809 2566 (Ireland) - Healthcare Professionals only (24 hour service)

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Sultraspot Metal (N)

### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318
Dangers pour l'environnement	Non Classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Mentions de mise en garde	P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Contient	ACIDE FLUOSILICIQUE
Mentions de mise en garde supplémentaires	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).

### 2.3. Autres dangers

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

<b>ACIDE OXALIQUE</b> <span style="float: right;">5-10%</span> Numéro CAS: 144-62-7                      Numéro CE: 205-634-3
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312
<b>ACIDE FLUOSILICIQUE</b> <span style="float: right;">3-5%</span> Numéro CAS: 16961-83-4                      Numéro CE: 241-034-8
<b>Classification</b> Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318

## Sultraspot Metal (N)

FLUORURE D'HYDROGÈNE		<1%
Numéro CAS: 7664-39-3	Numéro CE: 231-634-8	
<b>Classification</b> Acute Tox. 2 - H300 Acute Tox. 1 - H310 Acute Tox. 2 - H330 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Produit liquide non volatil.
Ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Donner rapidement de grandes quantités d'eau à boire à la personne touchée pour diluer le produit chimique avalé. Donner du lait plutôt que de l'eau s'il est facilement disponible. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.
Ingestion	Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
Contact cutané	Irritation cutanée.
Contact oculaire	Irritation sévère, brûlure et larmolement.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.
-----------------------------	--

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
--------------------------------	---

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Fluor.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Fluor.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.
---------------------------	---

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

## Sultraspot Metal (N)

**Précautions pour la protection de l'environnement** Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Eviter tout déversement. Porter un équipement de protection approprié pour toute exposition prolongée, et/ou à de fortes concentrations en vapeurs, spray ou brouillard. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Eviter le gel. Conserver le récipient bien fermé.

**Classe de stockage** Stockage de produits chimiques.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

#### ACIDE OXALIQUE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 1 1 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 2

#### ACIDE FLUOSILICIQUE

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 2.5 mg/m<sup>3</sup>

#### FLUORURE D'HYDROGÈNE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 3 ppm 2.5 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



**Contrôles techniques appropriés** Aucune ventilation particulière requise.

**Protection des yeux/du visage** Safety glasses with side-shields (EN 166).

**Protection des mains** Chemical resistant PVC/Nitrilrubber gloves (to European standard EN 374 or equivalent). Thickness: 0,4 mm. Penetration time: >480 min (level 6). The selection of specific gloves for a specific application and time of use in a working area, should also take into account other factors on the working space, such as (but not limited to): other chemicals that are possibly used, physical requirements (protection against cutting/drilling, skill, thermal protection), and the instructions/specification of the supplier of gloves.

**Autre protection de la peau et du corps** Wear suitable protective clothing (EN14605). Long sleeved protective clothing

## Sultraspot Metal (N)

Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
Protection respiratoire	Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.

#### 9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
---------------------	--------------

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réactivité	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants. Réducteurs.
------------	---

#### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Pas de risques particuliers de stabilité.
--------------------	---

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.
--------------------------------------	--

#### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter le gel.
---------------------	----------------

#### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Oxydants. Réducteurs.
------------------------	-----------------------

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Silicium. Fluor.
-------------------------------------	--

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg)	10 000,0
-------------------	----------

##### Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg)	22 000,0
---------------------	----------

##### Inhalation

Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.

##### Ingestion

L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale.

##### Contact cutané

Irritant pour la peau.

##### Contact oculaire

Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur.

##### Dangers chroniques et aigus pour la santé

Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique. Dermatite légère, éruption cutanée allergique.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

## Sultraspot Metal (N)

Écotoxicité	Faible toxicité aigüe pour les organismes aquatiques.
12.1. Toxicité	
Toxicité	Pas considéré toxique pour les poissons.
12.2. Persistance et dégradabilité	
Persistance et dégradabilité	Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	
Potentiel de bioaccumulation	Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.
12.4. Mobilité dans le sol	
Mobilité	Le produit n'est pas volatile.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Résultats des évaluations PBT et vPvB	Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.
12.6. Autres effets néfastes	
Autres effets néfastes	Aucun connu.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets	
Méthodes de traitement des déchets	Dispose of in accordance with Local Authority Regulations
EURAL Code	

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU	
Non applicable.	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Non applicable.	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Étiquettes de transport	Aucun marquage transport nécessaire.
14.4. Groupe d'emballage	
Non applicable.	
14.5. Dangers pour l'environnement	
Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin	Non.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Non applicable.	
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## Sultraspot Metal (N)

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation UE

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires sur la révision	Revision is due to additional PPE advice
Date de révision	22/05/2019
Révision	9
Remplace la date	13/02/2019
Numéro de FDS	7874/21836
Mentions de danger dans leur intégralité	H300 Mortel en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H310 Mortel par contact cutané. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H330 Mortel par inhalation.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Sultraspot Mineral

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Sultraspot Mineral

Numéro du produit 7873/21489

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Détergent.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Christeyns NV  
Afrikalaan 182  
9000 Gent  
Belgium  
Tel: +32 9 223 38 71  
info@christeyns.be

Fabricant Cole & Wilson Ltd  
Nabbs Lane Chemical Works  
Nabbs Lane  
Slaithwaite  
Huddersfield  
HD7 5AT  
Tel: 01484 842353  
info@coleandwilson.com

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence (DE) Giftnotruf Berlin +49 30 19240 (24h erreichbar)  
(DE) Giftnotruf Berlin +49 (0)30 30686 790  
(CH) STIZ, tel. 145  
(CH) Centre suisse d'information toxicologique: +41.(0)1.251.51.51  
(AT) Vergiftungsinformationszentrale: +43 1 40 400 2222  
worldwide: <http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en>  
(FR) CENTRE ANTI-POISON France: +33 45 42 59 59 ORFILA (INRS)  
(FR) CENTRE ANTI-POISON Nancy: +33 (03) 83 26 36 36  
(FI) Myrkytystietokeskus +358 9 471 977  
(BE) Belgisch Antigifcentrum/Centre Antipoisons Belge : +32 70 245 245  
(ES) Teléfono Instituto Nacional de Toxicología: 915 620 420  
(GB) NHS 111  
(IT) Centro Antiveleni, Ospedale Niguarda Milano: +39 02 6610 1029  
(CZ) Toxikologické informační středisko, Klinika pracovního lékařství VFN a 1. LF UK, Na Bojišti 1, 120 00 Praha 2: +420 224 919 293, +420 224 915 402  
(SK) Národné toxikologické informačné centrum, Univerzitná nemocnica Bratislava, pracovisko Kramáre, Klinika pracovního lékařstva a toxikologie, Limbová 5, 833 05 Bratislava : +421 2 54 77 41 66

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

## Sultraspot Mineral

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Eye Irrit. 2 - H319
Dangers pour l'environnement	Non Classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Mentions de mise en garde	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Etiquetage des détergents	≥ 30% hydrocarbures aliphatiques, 5 - < 15% agents de surface anioniques

### 2.3. Autres dangers

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

(2-methoxymethylethoxy) propanol			30-50%
Numéro CAS: 34590-94-8	Numéro CE: 252-104-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119450011-60-XXXX	
<b>Classification</b> Non Classé			
2-butoxyethyl acetate			10-15%
Numéro CAS: 112-07-2	Numéro CE: 203-933-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457112-47-0000	
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332			
2-(2-butoxyethoxy) ethanol			10-15%
Numéro CAS: 112-34-5	Numéro CE: 203-961-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475104-44-0000	
<b>Classification</b> Eye Irrit. 2 - H319			

## Sultraspot Mineral

<b>DODECYLBENZENE SULPHONIC ACID - ISOPROPYLAMINE SALT</b> <span style="float: right;">&lt;10%</span>		
Numéro CAS: 84961-74-0	Numéro CE: 284-664-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119985163-33-XXXX
<b>Classification</b> Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319		
<b>2,2'-OXYDIÉTHANOL</b> <span style="float: right;">&lt;10%</span>		
Numéro CAS: 111-46-6	Numéro CE: 203-872-2	
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles.
<b>Ingestion</b>	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Donner rapidement de grandes quantités d'eau à boire à la personne touchée pour diluer le produit chimique avalé. Donner du lait plutôt que de l'eau s'il est facilement disponible. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Contact cutané</b>	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
<b>Contact oculaire</b>	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
<b>Contact cutané</b>	Irritation cutanée.
<b>Contact oculaire</b>	Ce produit est sévèrement irritant.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Indications pour le médecin</b>	Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.
------------------------------------	---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
---------------------------------------	---

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers</b>	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b>	En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.
<b>Equipements de protection particuliers pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## Sultraspot Mineral

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Eviter tout déversement. Porter un équipement de protection approprié pour toute exposition prolongée, et/ou à de fortes concentrations en vapeurs, spray ou brouillard. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Eviter le gel. Conserver le récipient bien fermé.

**Classe de stockage** Stockage de produits chimiques.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### (2-méthoxyméthylethoxy) propanol

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 308 mg/m<sup>3</sup>  
\*

##### 2-butoxyethyl acetate

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 66,5 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 50 ppm 333 mg/m<sup>3</sup>  
\*

##### 2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 67,5 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 15 ppm 101,2 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

\* = Risque de pénétration percutanée.

##### (2-méthoxyméthylethoxy) propanol (CAS: 34590-94-8)

##### DNEL

Travailleurs - Cutanée; : 65 mg/kg bw/day  
Population en général - Orale; : 1.67 mg/kg bw/day  
Population en général - Inhalatoire; : 37.2 mg/m<sup>3</sup>  
Population en général - Cutanée; : 15 mg/kg bw/day  
Travailleurs - Inhalatoire; : 100 mg/m<sup>3</sup>

## Sultraspot Mineral

PNEC	- Station d'épuration des eaux usées; 4168 mg/l
	- eau douce; 19 mg/l
	- Sol; 2.74 mg/kg
	- eau de mer; 1.9 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 70.2 mg/kg dw
	- Eau; 190 mg/l
	- Sédiments (eau de mer); 7.02 mg/kg dw

### 2-butoxyethyl acetate (CAS: 112-07-2)

DNEL	Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 72 mg/kg p.c. /jour
	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 50 ppm
	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 50 ppm
	Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets locaux: Not Quantifiable
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 102 mg/kg p.c. /jour
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 20 ppm
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: Not Quantifiable
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: Not Quantifiable
	Population en général - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 27 mg/kg p.c. /jour
	Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 499 mg/m <sup>3</sup>
	Population en général - Orale; Court terme Effets systémiques: 18 mg/kg p.c. /jour
	Population en général - Cutanée; Court terme Effets locaux: Not Applicable
	Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 166 mg/m <sup>3</sup>
	Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 36 mg/kg p.c. /jour
Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 4.3 mg/kg p.c. /jour	
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 67 mg/m <sup>3</sup>	
Population en général - Cutanée; Long terme Effets locaux: Not Applicable	
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: Not applicable	

PNEC	- eau douce; 0.304 mg/l
	- eau de mer; 0.0304 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 2.03 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 0.0203 mg/kg
	- Sol; 0.68 mg/kg
	- Station d'épuration des eaux usées; 90 mg/l

### 2-(2-butoxyethoxy) ethanol (CAS: 112-34-5)

DNEL	Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 10 mg/kg p.c. /jour
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 20 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 50.6 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 34 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 67.3 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 34 mg/m <sup>3</sup>
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 67.5 mg/m <sup>3</sup>	

PNEC	- eau douce; 1 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 4 mg/kg
	- rejet intermittent; 3.9 mg/l
	- Sédiments (eau de mer); 0.4 mg/kg
	- eau de mer; 0.1 mg/l
- Station d'épuration des eaux usées; 200 mg/l	

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés	Aucune ventilation particulière requise.
Protection des yeux/du visage	Safety glasses with side-shields (EN 166).

## Sultraspot Mineral

Protection des mains	In case of repeated or prolonged contact wear gloves. Chemical resistant PVC gloves (to European standard EN 374 or equivalent)
Autre protection de la peau et du corps	No specific clothing required
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
Protection respiratoire	Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Jaune.
Odeur	Caractéristique.
pH	pH (solution concentrée): 6-8
Point d'éclair	> 61°C Coupelle fermée.
Densité relative	1.01 @ 15°C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.

#### 9.2. Autres informations

Autres informations	Non disponible.
---------------------	-----------------

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Réactivité	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Oxydants. Réducteurs.
------------	---

#### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Pas de risques particuliers de stabilité.
--------------------	---

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.
--------------------------------------	--

#### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter le gel.
---------------------	----------------

#### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Oxydants. Réducteurs. Acides.
------------------------	-------------------------------

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.
-------------------------------------	--

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë - orale

Indications (DL <sub>50</sub> orale)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
--------------------------------------	--

ETA orale (mg/kg)	5 555,56
-------------------	----------

##### Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL <sub>50</sub> cutanée)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
--	--

ETA cutanée (mg/kg)	7 857,14
---------------------	----------

## Sultraspot Mineral

### Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL<sub>50</sub> inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 78,57

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritant pour la peau.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

### Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.

Ingestion L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale.

Contact cutané Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation temporaire.

Contact oculaire Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique. Dermatite légère, éruption cutanée allergique.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### (2-methoxymethylethoxy) propanol

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 5 001,0

Espèces Rat

##### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg) 5 001,0

Espèces Lapin

## Sultraspot Mineral

ETA cutanée (mg/kg) 5 001,0

### 2-butoxyethyl acetate

#### Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 1 100,0

#### Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub>  
vapeurs mg/l) 400,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 400,0

### DODECYLBENZENE SULPHONIC ACID - ISOPROPYLAMINE SALT

#### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub>  
mg/kg) 2 001,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 2 001,0

### 2,2'-OXYDIÉTHANOL

#### Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 500,0

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Faible toxicité aiguë pour les organismes aquatiques.

### 12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

### Informations écologiques sur les composants

#### (2-methoxymethylethoxy) propanol

#### toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL<sub>50</sub>, 96 hours: >100 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés  
aquatiques CE<sub>50</sub>, : >100 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes  
aquatiques CL<sub>50</sub>, : >100 mg/l, Algues

Toxicité aiguë -  
microorganismes CE<sub>50</sub>, : >100 mg/l, Bacteria

#### 2-butoxyethyl acetate

#### toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL<sub>50</sub>, 96 heures: 28000 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés  
aquatiques CE<sub>50</sub>, 48 heures: 37 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes  
aquatiques CE<sub>0</sub>, 72 heures: 300 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata  
CE<sub>50</sub>, 72 heures: 1570 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

Toxicité aiguë -  
microorganismes EC10, 17 heures: 720 mg/l, PSEUDOMONAS PUTIDA  
CE<sub>50</sub>, 17 heures: 960 mg/l, PSEUDOMONAS PUTIDA

## Sultraspot Mineral

### toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques EC<sub>10</sub>, 7 jours: 30.4 mg/l, Invertébrés d'eau douce

### 2-(2-butoxyethoxy) ethanol

### toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL<sub>50</sub>, 96 heures: 1300 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE<sub>50</sub>, 48 heures: >100 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE<sub>50</sub>, 96 heures: >100 mg/l, Scenedesmus subspicatus

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit n'est pas volatile.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations locales.

EURAL Code

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**Étiquettes de transport**

Aucun marquage transport nécessaire.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**

Non.

## Sultraspot Mineral

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires sur la révision	Revision is due to additional PPE advice Revision is to include emergency telephone number
Date de révision	22/05/2019
Révision	5
Remplace la date	13/02/2019
Numéro de FDS	7873/21489
Mentions de danger dans leur intégralité	H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Sultraspot Protein

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Sultraspot Protein

Numéro du produit 7868/21479

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Détergent.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Christeyns NV  
Afrikalaan 182  
9000 Gent  
Belgium  
Tel: +32 9 223 38 71  
info@christeyns.be

Fabricant Cole & Wilson Ltd  
Nabbs Lane Chemical Works  
Nabbs Lane  
Slaithwaite  
Huddersfield  
HD7 5AT  
Tel: 01484 842353  
info@coleandwilson.com

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence (DE) Giftnotruf Berlin +49 30 19240 (24h erreichbar)  
(DE) Giftnotruf Berlin +49 (0)30 30686 790  
(CH) STIZ, tel. 145  
(CH) Centre suisse d'information toxicologique: +41.(0)1.251.51.51  
(AT) Vergiftungsinformationszentrale: +43 1 40 400 2222  
worldwide: <http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en>  
(FR) CENTRE ANTI-POISON France: +33 45 42 59 59 ORFILA (INRS)  
(FR) CENTRE ANTI-POISON Nancy: +33 (03) 83 26 36 36  
(FI) Myrkytystietokeskus +358 9 471 977  
(BE) Belgisch Antigifcentrum/Centre Antipoisons Belge : +32 70 245 245  
(ES) Teléfono Instituto Nacional de Toxicología: 915 620 420  
(GB) NHS 111  
(IT) Centro Antiveleni, Ospedale Niguarda Milano: +39 02 6610 1029  
(CZ) Toxikologické informační středisko, Klinika pracovního lékařství VFN a 1. LF UK, Na Bojišti 1, 120 00 Praha 2: +420 224 919 293, +420 224 915 402  
(SK) Národné toxikologické informačné centrum, Univerzitná nemocnica Bratislava, pracovisko Kramáre, Klinika pracovního lékařstva a toxikologie, Limbová 5, 833 05 Bratislava : +421 2 54 77 41 66

Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

## Sultraspot Protein

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318
Dangers pour l'environnement	Non Classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Mentions de mise en garde	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Contient	Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide
Etiquetage des détergents	5 - < 15% hydrocarbures aliphatiques, 5 - < 15% agents de surface anioniques, < 5% savon
Mentions de mise en garde supplémentaires	P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette). P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 2.3. Autres dangers

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

<b>DODECYLBENZENE SULPHONIC ACID - ISOPROPYLAMINE SALT</b> <span style="float: right;">5-10%</span>		
Numéro CAS: 26264-05-1	Numéro CE: 247-556-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119985163-33-XXXX
<b>Classification</b> Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319		
<b>PROPAN-2-OL</b> <span style="float: right;">5-10%</span>		
Numéro CAS: 67-63-0	Numéro CE: 200-661-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-XXXX
<b>Classification</b> Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336		

## Sultraspot Protein

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide		5-10%
Numéro CAS: —	Numéro CE: 932-051-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119565112-48-XXXX
<b>Classification</b> Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 3 - H412		
2-(2-butoxyethoxy) ethanol		3-5%
Numéro CAS: 112-34-5	Numéro CE: 203-961-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475104-44-0000
<b>Classification</b> Eye Irrit. 2 - H319		
AMMONIAC		<1%
Numéro CAS: 1336-21-6	Numéro CE: 215-647-6	
Facteur M (aigu) = 1		
<b>Classification</b> Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335 Aquatic Acute 1 - H400		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles.
<b>Ingestion</b>	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Donner rapidement de grandes quantités d'eau à boire à la personne touchée pour diluer le produit chimique avalé. Donner du lait plutôt que de l'eau s'il est facilement disponible. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Contact cutané</b>	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
<b>Contact oculaire</b>	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
<b>Contact cutané</b>	Irritation cutanée.
<b>Contact oculaire</b>	Irritation sévère, brûlure et larmolement.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Indications pour le médecin</b>	Traiter en fonction des symptômes. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.
------------------------------------	--

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
---------------------------------------	---

## Sultraspot Protein

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.
Équipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.
---------------------------	---

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
---	--

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.
-----------------------	---

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.
-------------------------------	---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations	Éviter tout déversement. Porter un équipement de protection approprié pour toute exposition prolongée, et/ou à de fortes concentrations en vapeurs, spray ou brouillard. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
----------------------------	--

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage	Éviter le gel. Conserver le récipient bien fermé.
Classe de stockage	Stockage de produits chimiques.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.
--	--

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

#### PROPAN-2-OL

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 400 ppm 980 mg/m<sup>3</sup>

#### 2-(2-butoxyethoxy) ethanol

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 67,5 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 15 ppm 101,2 mg/m<sup>3</sup>

#### AMMONIAC

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): WEL 25 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

WEL = Workplace Exposure Limit.

## Sultraspot Protein

### PROPAN-2-OL (CAS: 67-63-0)

**DNEL** Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 888 mg/kg bw/day  
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 500 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 319 mg/kg bw/day  
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 89 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg bw/day

**PNEC** - eau douce; 140.9 mg/l  
 - eau de mer; 140.9 mg/l  
 - rejet intermittent; 140.9 mg/l  
 - Station d'épuration des eaux usées; 2251 mg/l  
 - Sédiments; 552 mg/kg  
 - Sol; 28 mg/kg

### Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide

**DNEL** Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 170 mg/kg bw/day  
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 12 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 85 mg/kg bw/day  
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.85 mg/kg bw/day

**PNEC** - eau douce; 0.268 mg/l  
 - eau de mer; 0.0268 mg/l  
 - rejet intermittent; 0.055 mg/l  
 - Station d'épuration des eaux usées; 5.6 mg/l  
 - Sédiments (eau douce); 8.1 mg/kg dw  
 - Sédiments (eau de mer); 8.1 mg/kg dw  
 - Sol; 35 mg/kg dw

### 2-(2-butoxyethoxy) ethanol (CAS: 112-34-5)

**DNEL** Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 10 mg/kg p.c. /jour  
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 20 mg/kg p.c. /jour  
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 50.6 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 34 mg/m<sup>3</sup>  
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 67.3 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 34 mg/m<sup>3</sup>  
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 67.5 mg/m<sup>3</sup>

**PNEC** - eau douce; 1 mg/l  
 - Sédiments (eau douce); 4 mg/kg  
 - rejet intermittent; 3.9 mg/l  
 - Sédiments (eau de mer); 0.4 mg/kg  
 - eau de mer; 0.1 mg/l  
 - Station d'épuration des eaux usées; 200 mg/l

### MONOPROPYLENE GLYCOL (CAS: 57-55-6)

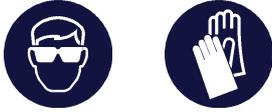
**DNEL** Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 186 mg/m<sup>3</sup>  
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 10 mg/m<sup>3</sup>  
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 50 mg/m<sup>3</sup>  
 Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 10 mg/m<sup>3</sup>

**PNEC** - eau douce; 206 mg/l  
 - eau de mer; 26 mg/l  
 - Sédiments (eau douce); 572 mg/l  
 - Sédiments (eau de mer); 57.2 mg/l  
 - Sol; 50 mg/kg dw  
 - Station d'épuration des eaux usées; 20000 mg/l

## Sultraspot Protein

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés	Aucune ventilation particulière requise.
Protection des yeux/du visage	Safety glasses with side-shields (EN 166).
Protection des mains	Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Néoprène. Caoutchouc nitrile. Polyéthylène. Polychlorure de vinyle (PVC)
Autre protection de la peau et du corps	Wear suitable protective clothing (EN14605). Long sleeved protective clothing
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
Protection respiratoire	Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Jaune.
Odeur	Ammoniac.
pH	pH (solution concentrée): 8.5-10.5
Point d'éclair	> 61°C Coupelle fermée.
Densité relative	0.995 @ 15°C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Viscosité	7 cP @ °C

### 9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
---------------------	--------------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Oxydants. Réducteurs.
------------	---

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Pas de risques particuliers de stabilité.
--------------------	---

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.
--------------------------------------	--

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter le gel.
---------------------	----------------

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Oxydants. Réducteurs. Acides.
------------------------	-------------------------------

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

## Sultraspot Protein

**Produits de décomposition dangereux** Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque des lésions oculaires graves.

##### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Essais de génotoxicité - in vivo** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Inhalation

Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.

##### Ingestion

L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale.

##### Contact cutané

Irritant pour la peau.

##### Contact oculaire

Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur.

##### Dangers chroniques et aigus pour la santé

Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique. Dermatite légère, éruption cutanée allergique.

##### Informations toxicologiques sur les composants

## Sultraspot Protein

### DODECYLBENZENE SULPHONIC ACID - ISOPROPYLAMINE SALT

#### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 2 001,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 2 001,0

### PROPAN-2-OL

#### Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l) 26,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 26,0

#### Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C-10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide

#### Toxicité aiguë - orale

Indications (DL<sub>50</sub> orale) DL<sub>50</sub> 1020 mg/kg, Orale, Rat

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Faible toxicité aiguë pour les organismes aquatiques.

### 12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

### Informations écologiques sur les composants

#### PROPAN-2-OL

#### toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL<sub>50</sub>, 96 hours: 9640 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CL<sub>50</sub>, 24 hours: 9714 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE<sub>50</sub>, 72 heures: >100 mg/l, Scenedesmus subspicatus

Toxicité aiguë - microorganismes CE<sub>50</sub>, : >100 mg/l, Bacteria

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C-10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxide

#### toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL<sub>50</sub>, 96 hours: 1-10 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE<sub>50</sub>, 48 hours: 1-10 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Cl<sub>50</sub>, 72 hours: 10-100 mg/l, Algues

#### 2-(2-butoxyethoxy) ethanol

## Sultraspot Protein

### toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL<sub>50</sub>, 96 heures: 1300 mg/l, *Lepomis macrochirus* (crapet arlequin)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE<sub>50</sub>, 48 heures: >100 mg/l, *Daphnia magna*

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE<sub>50</sub>, 96 heures: >100 mg/l, *Scenedesmus subspicatus*

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit n'est pas volatil.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations locales.

EURAL Code

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**Étiquettes de transport**

Aucun marquage transport nécessaire.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

## Sultraspot Protein

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires sur la révision	Revision is due to additional PPE advice Revision is to include emergency telephone number
Date de révision	22/05/2019
Révision	6
Remplace la date	13/02/2019
Numéro de FDS	7868/21479
Mentions de danger dans leur intégralité	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Sultraspot Soft

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit                      Sultraspot Soft  
 Numéro du produit                7871/21484

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées            Détergent.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur                          Christeyns NV  
    Afrikalaan 182  
    9000 Gent  
    Belgium  
    Tel: +32 9 223 38 71  
    info@christeyns.be

Fabricant                              Cole & Wilson Ltd  
    Nabbs Lane Chemical Works  
    Nabbs Lane  
    Slaithwaite  
    Huddersfield  
    HD7 5AT  
    Tel: 01484 842353  
    info@coleandwilson.com

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence        (DE) Giftnotruf Berlin +49 30 19240 (24h erreichbar)  
    (DE) Giftnotruf Berlin +49 (0)30 30686 790  
    (CH) STIZ, tel. 145  
    (CH) Centre suisse d'information toxicologique: +41.(0)1.251.51.51  
    (AT) Vergiftungsinformationszentrale: +43 1 40 400 2222  
    worldwide: <http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en>  
    (FR) INRS 01 45 42 59 59  
    (FI) Myrkytystietokeskus +358 9 471 977  
    (BE) Belgisch Antigifcentrum/Centre Antipoisons Belge : +32 70 245 245  
    (ES) Teléfono Instituto Nacional de Toxicología: 915 620 420  
    (GB) NHS 111

Numéro d'appel d'urgence        Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
 national

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques                Non Classé

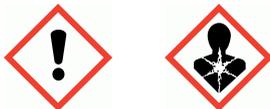
## Sultraspot Soft

**Dangers pour la santé humaine** Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Asp. Tox. 1 - H304

**Dangers pour l'environnement** Non Classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogramme de danger



**Mention d'avertissement** Danger

**Mentions de danger** H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Mentions de mise en garde** P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P331 NE PAS faire vomir.

**Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette** EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Contient** Hydrocarbures, C12-C16, Isoalkanes, <2% aromatics, Hydrocarbures, C11-C13, Isoalkanes, <2% aromatics

**Etiquetage des détergents** ≥ 30% agents de surface anioniques, ≥ 30% hydrocarbures aromatiques

**Mentions de mise en garde supplémentaires** P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.  
P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

### 2.3. Autres dangers

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

<b>Hydrocarbures, C12-C16, Isoalkanes, &lt;2% aromatics</b>	<b>30-50%</b>
Numéro CAS: 64742-47-8	Numéro CE: 265-149-8
<b>Classification</b>	
Asp. Tox. 1 - H304	

## Sultraspot Soft

<b>DODECYLBENZENE SULPHONIC ACID - ISOPROPYLAMINE SALT</b>	<b>30-50%</b>
Numéro CAS: 84961-74-0	Numéro CE: 284-664-9
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119985163-33-XXXX
<b>Classification</b>	
Skin Irrit. 2 - H315	
Eye Irrit. 2 - H319	
<b>Hydrocarbons, C11-C13, Isoalkanes, &lt;2% aromatics</b>	<b>5-15%</b>
Numéro CAS: 90622-58-5	
<b>Classification</b>	
Asp. Tox. 1 - H304	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Peut provoquer la toux et des difficultés respiratoires. Respiration sifflante/difficultés à respirer. Consulter un médecin immédiatement. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène.
<b>Ingestion</b>	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Donner rapidement de grandes quantités d'eau à boire à la personne touchée pour diluer le produit chimique avalé. Donner du lait plutôt que de l'eau s'il est facilement disponible. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Contact cutané</b>	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.
<b>Contact oculaire</b>	Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
<b>Ingestion</b>	Danger d'aspiration en cas d'ingestion. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
<b>Contact cutané</b>	Ce produit est sévèrement irritant. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Peut provoquer les lésions oculaires graves.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Consulter un médecin immédiatement. Traiter en fonction des symptômes.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Poudre. Mousse. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). Halon.

## Sultraspot Soft

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers</b>	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. L'écoulement des eaux d'extinction dans les égouts peut créer des risques d'incendie ou d'explosion.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b>	En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.
<b>Equipements de protection particuliers pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.
----------------------------------	--

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
--	---

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de nettoyage</b>	Prévoir une ventilation suffisante. Informer les autorités si d'importantes quantités sont impliquées. Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Si l'eau contaminée est directement déversée dans les égouts, il faut alors répondre aux exigences des autorités locales dans le domaine de l'eau.
------------------------------	--

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

<b>Référence à d'autres sections</b>	Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.
--------------------------------------	--

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Précautions d'utilisations</b>	Porter un équipement de protection approprié pour toute exposition prolongée, et/ou à de fortes concentrations en vapeurs, spray ou brouillard.
<b>Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail</b>	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée. Utiliser une lotion pour les mains appropriée pour prévenir la délipidation et les gerçures de la peau.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Précautions de stockage</b>	Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
<b>Classe de stockage</b>	Stockage de produits chimiques.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## Sultraspot Soft

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Equipements de protection



**Contrôles techniques appropriés**

Toute manipulation doit avoir lieu uniquement dans des zones bien ventilées.

**Protection des yeux/du visage** Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

**Protection des mains** Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Néoprène. Caoutchouc nitrile. Polyéthylène. Polychlorure de vinyle (PVC)

**Autre protection de la peau et du corps** Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

**Mesures d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

**Protection respiratoire** Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type AX. Filtre à gaz, type B. Filtre à gaz, type E. Filtre à gaz, type K.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Jaune.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>pH</b>	pH (solution concentrée): 6-7
<b>Point d'éclair</b>	> 80°C Coupelle fermée.
<b>Densité relative</b>	0.875 @ 15°C
<b>Solubilité(s)</b>	Soluble dans l'eau.
<b>Viscosité</b>	5 cP @ °C

#### 9.2. Autres informations

**Autres informations** Indéterminé.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants. Réducteurs.

#### 10.2. Stabilité chimique

## Sultraspot Soft

**Stabilité chimique** Eviter les conditions suivantes: Chaleur, étincelles, flammes. Eviter le contact avec des produits inflammables/combustibles. Eviter le contact avec des oxydants. Réducteurs.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants. Réducteurs.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Eviter le contact avec les réducteurs forts. Eviter le contact avec les oxydants puissants.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Réducteurs. Oxydants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque des lésions oculaires graves.

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Essais de génotoxicité - in vivo** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

## Sultraspot Soft

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction - développement** - Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### **Inhalation**

Les vapeurs ont un effet narcotique. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Nausées, vomissements. Le gaz ou les vapeurs sont nocifs en exposition prolongée ou à fortes concentrations.

### **Ingestion**

Danger d'aspiration en cas d'ingestion. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

### **Contact cutané**

Irritant pour la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### **Contact oculaire**

Peut provoquer une irritation oculaire sévère.

### **Dangers chroniques et aigus pour la santé**

Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique. Une exposition répétée peut provoquer une irritation chronique des voies respiratoires supérieures. Dermatite légère, éruption cutanée allergique. Délipidation, assèchement et gerçures de la peau. Un contact prolongé ou répété avec des solvants sur une longue période peut conduire à des problèmes de santé permanents.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### DODECYLBENZENE SULPHONIC ACID - ISOPROPYLAMINE SALT

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub>)** 2 001,0  
mg/kg)

**Espèces** Rat

**ETA orale (mg/kg)** 2 001,0

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### **Écotoxicité**

Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité** - Pas considéré toxique pour les poissons.

### Informations écologiques sur les composants

#### Hydrocarbures, C11-C13, Isoalkanes, <2% aromatics

#### toxicité aquatique aiguë

## Sultraspot Soft

<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	LL0, 96 heures: 1000 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	EL0, 48 heures: 1000 mg/l, Daphnia magna
<b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>	EL0, 72 heures: 1000 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata NOELR, 72 heures: 1000 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est(ont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit est partiellement miscible dans l'eau et peut se répandre dans le milieu aquatique.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

**EURAL Code**

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**Etiquettes de transport**

Aucun marquage transport nécessaire.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## Sultraspot Soft

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac** Non applicable.  
**conformément à l'annexe II de**  
**la convention Marpol 73/78 et**  
**au recueil IBC**

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE** Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Commentaires sur la révision** Updated to include US Jurisdiction

**Date de révision** 04/04/2018

**Révision** 2

**Remplace la date** 29/04/2015

**Numéro de FDS** 7871/21484

**Mentions de danger dans leur intégralité** H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Sultraspot Tint (N)

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Sultraspot Tint (N)
Numéro du produit	7872/21486
UFI	UFI: SUSP-N04G-X00S-90TV

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Spotting Agent
--------------------------	----------------

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Christeyns NV Afrikalaan 182 9000 Gent Belgium Tel: +32 9 223 38 71 info@christeyns.be
Fabricant	Cole & Wilson Ltd Nabbs Lane Chemical Works Nabbs Lane Slaithwaite Huddersfield HD7 5AT Tel: 01484 842353 info@coleandwilson.com

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	Christeyns NV: Tel: +32 9 223 38 71 (Mon-Fri 8am-4pm)
Numéro d'appel d'urgence national	(DE) Giftnotruf Berlin +49 30 19240 (24h erreichbar) (DE) Giftnotruf Berlin +49 (0)30 30686 790 (CH) STIZ, tel. 145 (CH) Centre suisse d'information toxicologique: +41.(0)1.251.51.51 (AT) Vergiftungsinformationszentrale: +43 1 40 400 2222 worldwide: <a href="http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en">http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en</a> (FR) CENTRE ANTI-POISON France: +33 45 42 59 59 ORFILA (INRS) (FR) CENTRE ANTI-POISON Nancy: +33 (03) 83 26 36 36 (FI) Myrkytystietokeskus +358 9 471 977 (BE) Belgisch Antigifcentrum/Centre Antipoisons Belge : +32 70 245 245 (ES) Teléfono Instituto Nacional de Toxicología: 915 620 420 (GB) NHS 111 (IT) Centro Antiveleni, Ospedale Niguarda Milano: +39 02 6610 1029 (CZ) Toxikologické informační středisko, Klinika pracovního lékařství VFN a 1. LF UK, Na Bojišti 1, 120 00 Praha 2: +420 224 919 293, +420 224 915 402 (SK) Národné toxikologické informačné centrum, Univerzitná nemocnica Bratislava, pracovisko Kramáre, Klinika pracovného lekárstva a toxikológie, Limbová 5, 833 05 Bratislava : +421 2 54 77 41 66 NHS Direct 111 (GB)

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Sultraspot Tint (N)

### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Flam. Liq. 3 - H226
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H336
Dangers pour l'environnement	Non Classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

EUH208 Contient du 3-methoxypropylamine. Peut produire une réaction allergique.  
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### Contient

ACÉTATE DE N-BUTYLE, Benzene sulfonic acid, 3-methoxypropylamine salt, CYCLOHEXANONE, ISOBUTYL ACETATE, 2-(Polyoxyethylene)propylheptamethyltrisiloxane

#### Etiquetage des détergents

≥ 30% hydrocarbures aliphatiques, 15 - < 30% agents de surface anioniques, 5 - < 15% hydrocarbures aromatiques, < 5% savon

### 2.3. Autres dangers

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

ACÉTATE DE N-BUTYLE		15-30%
Numéro CAS: 123-86-4	Numéro CE: 204-658-1	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485493-29-0000
<b>Classification</b> Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 - H336		
(2-methoxymethylethoxy) propanol		15-30%
Numéro CAS: 34590-94-8	Numéro CE: 252-104-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119450011-60-XXXX
<b>Classification</b> Non Classé		

## Sultraspot Tint (N)

Benzene sulfonic acid, 3-methoxypropylamine salt		10-15%
Numéro CAS: 93858-51-6	Numéro CE: 299-282-8	
<b>Classification</b> Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318		
CYCLOHEXANONE		10-15%
Numéro CAS: 108-94-1	Numéro CE: 203-631-1	
<b>Classification</b> Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318		
ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE		10-15%
Numéro CAS: 108-65-6	Numéro CE: 203-603-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475791-29-0000
<b>Classification</b> Flam. Liq. 3 - H226		
ISOBUTYL ACETATE		5-10%
Numéro CAS: 110-19-0	Numéro CE: 203-745-1	
<b>Classification</b> Flam. Liq. 2 - H225 STOT SE 3 - H336		
2-(Polyoxyethylene)propylheptamethyltrisiloxane		1-3%
Numéro CAS: 67674-67-3		
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H332 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 2 - H411		
3-methoxypropylamine		<1%
Numéro CAS: 5332-73-0	Numéro CE: 226-241-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119972298-23-0002
<b>Classification</b> Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1B - H317		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

## Sultraspot Tint (N)

### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Donner rapidement de grandes quantités d'eau à boire à la personne touchée pour diluer le produit chimique avalé. Donner du lait plutôt que de l'eau s'il est facilement disponible. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
Ingestion	Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
Contact cutané	Irritation cutanée.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire sévère.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.
-----------------------------	--

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Poudre. Mousse. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). Halon.
--------------------------------	---

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Liquide et vapeurs inflammables.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Porter des vêtements et des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.
---------------------------	---

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.
---	--

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Informar les autorités si d'importantes quantités sont impliquées. Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Si l'eau contaminée est directement déversée dans les égouts, il faut alors répondre aux exigences des autorités locales dans le domaine de l'eau.
-----------------------	--

## Sultraspot Tint (N)

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Porter un équipement de protection approprié pour toute exposition prolongée, et/ou à de fortes concentrations en vapeurs, spray ou brouillard.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée. Utiliser une lotion pour les mains appropriée pour prévenir la délipidation et les gerçures de la peau.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue.

**Classe de stockage** Stockage de liquides inflammables.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

#### ACÉTATE DE N-BUTYLE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 150 ppm 710 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 200 ppm 940 mg/m<sup>3</sup>

#### (2-méthoxyméthylethoxy) propanol

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 308 mg/m<sup>3</sup>

\*

#### CYCLOHEXANONE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 40,8 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 20 ppm 81,6 mg/m<sup>3</sup>

#### ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 275 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 550 mg/m<sup>3</sup>

\*

#### ISOBUTYL ACETATE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 150 ppm 710 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 200 ppm 940 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

\* = Risque de pénétration percutanée.

ACÉTATE DE N-BUTYLE (CAS: 123-86-4)

## Sultraspot Tint (N)

DNEL	Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 859.7 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 859.7 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 960 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 960 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 102.34 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 480 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 102.34 mg/m <sup>3</sup>
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 480 mg/m <sup>3</sup>	

PNEC	- eau douce; 0.18 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 0.981 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 0.981 mg/kg
	- eau de mer; 0.018 mg/l
	- Station d'épuration des eaux usées; 35.6 mg/l
	- Sol; 0.0903 mg/kg

(2-methoxymethylethoxy) propanol (CAS: 34590-94-8)

DNEL	Travailleurs - Cutanée; : 65 mg/kg bw/day
	Population en général - Orale; : 1.67 mg/kg bw/day
	Population en général - Inhalatoire; : 37.2 mg/m <sup>3</sup>
	Population en général - Cutanée; : 15 mg/kg bw/day
	Travailleurs - Inhalatoire; : 100 mg/m <sup>3</sup>

PNEC	- Station d'épuration des eaux usées; 4168 mg/l
	- eau douce; 19 mg/l
	- Sol; 2.74 mg/kg
	- eau de mer; 1.9 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 70.2 mg/kg dw
	- Eau; 190 mg/l
- Sédiments (eau de mer); 7.02 mg/kg dw	

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés	Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Toute manipulation doit avoir lieu uniquement dans des zones bien ventilées.
Protection des yeux/du visage	Safety glasses with side-shields (EN 166).
Protection des mains	Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Néoprène. Caoutchouc nitrile. Polyéthylène. Polychlorure de vinylidène/polyéthylène (PVDC/PE).
Autre protection de la peau et du corps	Wear suitable protective clothing (EN14605). Long sleeved protective clothing
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type AX. Filtre à gaz, type B. Filtre à gaz, type E. Filtre à gaz, type K.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
--------	----------

## Sultraspot Tint (N)

Couleur	Jaune.
Odeur	Caractéristique.
pH	pH (solution concentrée): 7 - 8
Point d'éclair	34°C
Densité relative	0.89-0.95 @ 20°C
Solubilité(s)	Pas d'information disponible.

### 9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
---------------------	--------------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants. Réducteurs.
------------	---

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Eviter les conditions suivantes: Oxydants. Réducteurs. Chaleur, étincelles, flammes. Eviter le contact avec des produits inflammables/combustibles.
--------------------	---

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants. Réducteurs.
--------------------------------------	---

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Eviter le contact avec les réducteurs forts. Eviter le contact avec les oxydants puissants.
---------------------	---

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Réducteurs. Oxydants.
------------------------	-----------------------

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Soufre.
-------------------------------------	--

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

Indications (DL <sub>50</sub> orale)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
--------------------------------------	--

ETA orale (mg/kg)	3 750,94
-------------------	----------

#### Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL <sub>50</sub> cutanée)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
--	--

ETA cutanée (mg/kg)	8 252,06
---------------------	----------

#### Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL <sub>50</sub> inhalation)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---	--

ETA inhalation (gaz ppm)	33 758,44
--------------------------	-----------

ETA inhalation (vapeurs mg/l)	71,75
-------------------------------	-------

ETA inhalation	11,25
----------------	-------

(poussières/brouillards mg/l)

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

## Sultraspot Tint (N)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour la peau.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	
Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	
Sensibilisation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	
Essais de génotoxicité - in vitro	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Essais de génotoxicité - in vivo	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	
Toxicité pour la reproduction - fertilité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	
Exposition unique STOT un	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</b>	
Exposition répétée STOT rép.	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Inhalation</b>	
	Les vapeurs de ce produit peuvent être dangereuses par inhalation. Les vapeurs ont un effet narcotique. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
<b>Ingestion</b>	
	Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
<b>Contact cutané</b>	
	Irritant pour la peau.
<b>Contact oculaire</b>	
	Risque de lésions oculaires graves.
<b>Dangers chroniques et aigus pour la santé</b>	
	Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique. Dermatite légère, éruption cutanée allergique. Nocif en cas d'ingestion.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### ACÉTATE DE N-BUTYLE

##### Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> 23,4 vapeurs mg/l)

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 23,4

#### (2-methoxymethylethoxy) propanol

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> 5 001,0 mg/kg)

Espèces Rat

##### Toxicité aiguë - cutanée

## Sultraspot Tint (N)

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub>  
mg/kg) 5 001,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 5 001,0

### CYCLOHEXANONE

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 500,0

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 1 100,0

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

### 2-(Polyoxyethylene)propylheptamethyltrisiloxane

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 11,0

### 3-methoxypropylamine

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 500,0

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Pas considéré toxique pour les poissons.

### Informations écologiques sur les composants

#### ACÉTATE DE N-BUTYLE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL<sub>50</sub>, 96 heures: 18 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)  
CL<sub>50</sub>, 24 heures: 54 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés  
aquatiques CE<sub>50</sub>, 48 heures: 44 mg/l, Daphnia magna  
CL<sub>50</sub>, 24 heures: 24 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes  
aquatiques CE<sub>50</sub>, 72 heures: 647.7 mg/l, Scenedesmus subspicatus

Toxicité aiguë -  
microorganismes EC10, 16 heures: 115 mg/l, PSEUDOMONAS PUTIDA

#### (2-methoxymethylethoxy) propanol

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL<sub>50</sub>, 96 hours: >100 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés  
aquatiques CE<sub>50</sub>, : >100 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes  
aquatiques CL<sub>50</sub>, : >100 mg/l, Algues

## Sultraspot Tint (N)

Toxicité aiguë -  
microorganismes

CE<sub>50</sub>, : >100 mg/l, Bacteria

2-(Polyoxyethylene)propylheptamethyltrisiloxane

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson

CE<sub>50</sub>, 96 heures: 1-10 mg/l, Poisson d'eau douce

CE<sub>50</sub>, 48 heures: 1-10 mg/l, Daphnia (water flea)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Persistance et dégradabilité

Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Potentiel de bioaccumulation

Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Mobilité

Le produit est partiellement miscible dans l'eau et peut se répandre dans le milieu aquatique.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

#### Autres effets néfastes

Aucun connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations locales.

EURAL Code

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1123

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) BUTYL ACETATE, mixture

Nom d'expédition (IMDG) BUTYL ACETATE, mixture

Nom d'expédition (ICAO) BUTYL ACETATE, mixture

Nom d'expédition (ADN) BUTYL ACETATE, mixture

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 3

Étiquettes de transport



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

## Sultraspot Tint (N)

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en tunnels (D/E)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non pertinent.

à l'annexe II de la convention  
Marpol 73/78 et au recueil IBC

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires sur la révision	Revision is due to addition of UFI number
Date de révision	10/06/2021
Révision	12
Remplace la date	21/12/2020
Numéro de FDS	7872/21486
Mentions de danger dans leur intégralité	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H332 Nocif par inhalation. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 Contient du 3-methoxypropylamine. Peut produire une réaction allergique.